



MEMOIRE DE STRATEGIE



CLAUSEWITZ énonçait que la guerre n'était autre que la continuation de la politique avec d'autres moyens. L'imbrication politico-militaire du traitement des crises, notamment au regard du contexte stratégique actuel, ne donne-t-elle pas une nouvelle dimension à cette affirmation ? (en termes de stratégie générale comme opérative)

RESUME

Fruits de l'histoire et de l'évolution des rapports de force entre les Etats, les données de la stratégie deviennent de plus en plus complexes et nécessitent une perception globale, et non pas seulement militaire, des risques et des menaces qui pèsent sur notre monde.

Dans cette perspective, l'affirmation de CLAUSEWITZ garde non seulement toute sa pertinence mais prend une nouvelle dimension. Désormais, la stratégie, qu'elle soit générale ou opérative, est intimement liée au politique et à la politique. Elle lui est même le plus souvent subordonnée dans ses aspects les plus globaux comme dans les plus précis.

LCL P.-Y. CORMIER
Groupe C6

TABLE DES MATIERES

1. APPROCHE HISTORIQUE1

1.1. L'ERE DE LA CONSTRUCTION DES ETATS-NATIONS.....2

1.2. L'ERE DE L’AFFIRMATION DES ETATS-NATIONS.....3

1.3. L'ERE DE L’INFLUENCE DES MEDIAS4

**2. VERS UNE STRATEGIE INTEGRALE ADAPTEE AUX NOUVELLES ME-
NACES.....5**

2.1. BILAN DE FIN DE SIECLE.....6

2.2. L'HERITAGE DE L'ORDONNANCE DE 59.....7

2.3. NECESSITE MAIS DIFFICULTE DE DEFINIR UNE STRATEGIE INTE-
GRALE8

BIBLIOGRAPHIE10

« La défense est la raison d'être de l'Etat et l'Etat n'y saurait manquer sans se perdre lui-même. » C. de Gaulle

Lorsque CLAUSEWITZ écrivait au début du XIX^e siècle que la guerre était un véritable instrument politique, il définissait le cadre conceptuel de la stratégie qu'avaient mis des siècles à mettre au point les Etats de son époque. De nos jours, cette théorie est très nettement confirmée par les liens politiques et les rapports de force qui unissent (ou désunissent) les Etats. Mais désormais, c'est le profil même de la guerre qui a changé. La « chute du mur de Berlin » a fait évoluer les rapports de force et a surtout donné un autre visage à la « guerre ». Le nouveau contexte stratégique fait peser des menaces de conflits d'une nature telle que le politique doit se muer en stratège avec, voire sans, le militaire.

Dès lors, si l'on considère que « *la stratégie est la dialectique des intelligences, dans un milieu conflictuel, fondée sur l'utilisation ou la menace d'utilisation de moyens violents* »¹, l'affirmation de CLAUSEWITZ garde non seulement toute sa pertinence mais prend une nouvelle dimension dans cette perspective. Désormais, la stratégie, qu'elle soit générale ou opérative, est intimement liée au politique et à la politique. Elle lui est même le plus souvent subordonnée dans ses aspects les plus globaux (stratégie générale) comme dans les plus précis (opérative voire tactique).

Fruits de l'histoire et de l'évolution des rapports de force entre les Etats, les données de la stratégie deviennent de plus en plus complexes et nécessitent une perception globale, et non pas seulement militaire, des risques et des menaces qui pèsent sur notre monde. En fondant notre réflexion sur l'exemple de la France, nous aborderons l'évolution historique des rapports qui unissent la politique et la stratégie. Nous tenterons ensuite d'étudier comment cette interaction se traduit dans le contexte actuel.

*

* *

1 . APPROCHE HISTORIQUE

Les conflits sont nés de la velléité des hommes d'en dominer d'autres et d'établir des rapports de force tendant à affirmer leur domination sur un territoire, des prisonniers ou des richesses. C'est ainsi que se sont constituées les peuples, les Etats, les Nations puis les Etats-Nations.

¹ H. COUTAU-BEGARIE, Introduction à la stratégie (cours du collège interarmées de défense), Stratégie générale - 1^o fascicule - p.50

Schématiquement, on distingue trois phases importantes dans l'histoire des relations entre le politique et le chef de guerre, entre la politique et l'art de la guerre.

1.1. L'ERE DE LA CONSTRUCTION DES ETATS-NATIONS

Avec l'émergence de princes « politiques » charismatiques vers le VI^e siècle après J.C., apparaît la volonté et la nécessité d'étendre la domination du pouvoir central sur des territoires toujours plus vastes. On peut évaluer le terme de cette période à la fin de l'ère napoléonienne. Durant tout ce temps, l'Etat dispose de grands chefs militaires mais également, et surtout, de monarques qui, le plus souvent, n'hésitent pas à s'investir personnellement dans la préparation et dans le cours de la guerre.

Cette implication personnelle du chef politique, tant au niveau stratégique qu'opératif (selon la terminologie actuelle), s'impose d'elle-même. Dans une Nation à la recherche d'unité et d'identité, il paraît indispensable que son souverain s'implique directement dans la conduite des opérations qui doivent mener à l'affirmation de cette quête.

C'est également pour lui le moyen d'affirmer son autorité, d'imposer ses vues et conceptions politiques mais surtout d'asseoir la souveraineté de son Etat. Les campagnes sont un moyen de parvenir à ses buts. L'ost puis les armées ne sont qu'un outil à sa disposition pour obtenir, le cas échéant par la force, ce qu'il n'a pu obtenir par la diplomatie et les négociations. FRANCOIS I^{er} poussera plus loin cette conception de l'emploi de l'armée à des fins politiques, en dispersant la maréchaussée sur tout le territoire national en un maillage fixe lui permettant de rendre plus visible la souveraineté royale, mettant ainsi un terme définitif à la féodalité. NAPOLEON I^{er} comprit tout l'intérêt de ce procédé puisqu'il répandit le modèle de la gendarmerie dans de nombreux pays conquis (Italie, Espagne, Belgique, Allemagne...). Il reste toujours d'actualité et, au titre des fonctions de « prévention » et de « protection »², les forces armées contribuent à assurer la souveraineté de l'Etat dans les régions les plus reculées du territoire national (forêt guyanaise, îlots polynésiens...)

Durant toute cette période, qu'elle soit intérieure pour mater les rébellions et autres jacqueries ou extérieure pour agrandir le domaine royal ou l'empire, la guerre apparaît comme un moyen d'affirmer l'hégémonie politique du souverain. Politique et stratégie ne font qu'un. Souverain et stratège se confondent le plus souvent. NAPOLEON I^{er} marque le paroxysme de cette conception mais l'émergence de la démocratie et le début de l'ère industrielle en signifie le déclin.

² fonctions stratégiques de la défense française avec la dissuasion et la projection

1.2. L'ERE DE L'AFFIRMATION DES ETATS-NATIONS

La référence politique aux Lumières se traduit, à partir du XIX^e siècle, par la concrétisation des concepts qu'elles avaient énoncés. Le principe élémentaire de la séparation des pouvoirs est mis en pratique dans la plupart des grands Etats en construction ou en reconstruction après l'ère napoléonienne. Durant cette période, l'instrument politique est au dessus de la conduite stratégique (et a fortiori opératique) des affaires militaires. Il dirige les affaires générales du pays selon des règles que complique grandement la représentation nationale.

Alors que la politique devient un « métier » devant être mené par des spécialistes, il en est de même pour l'art de la guerre. La révolution industrielle et la technicité qu'elle apporte dans le domaine militaire font de ce métier une affaire de spécialistes, du stratège au combattant.

Dès lors, l'instrument militaire se met au rang de l'ensemble des autres outils mis à la disposition du politique. Il devient un moyen de coercition (réelle ou potentielle) pour mettre en œuvre les grandes options des dirigeants que ce soit dans le domaine intérieur (grèves, troubles sociaux...) ou extérieur (colonisation, respect des traités...). Mais à la différence de la période évoquée précédemment, les dirigeants ne montent pas au front.

Désormais, au sein de l'ensemble des outils dont dispose le politique pour mener à bien ses choix, le militaire garde une spécificité particulière qui lui permettra, grâce aux savoirs et aux savoir-faire acquis, de faire valoir une primauté marquée dans la conduite des conflits jusqu'au milieu du XX^e siècle. Le politique fait de la politique; le militaire conçoit et applique l'art de la guerre.

Cet état de fait atteint son paroxysme au début de ce siècle et le désintérêt du politique pour la stratégie conduit à une forme d'hégémonie de cet art qui prétend méconnaître les exigences de la politique. C'est le cas lors de la première guerre mondiale lorsque le gouvernement français s'efface devant le maréchal JOFFRE en 1914 et plus encore lorsque LUDENDORFF revendique, non seulement un absence de subordination au politique, mais aussi un effacement total de celui-ci qui n'a pas à intervenir dans la conduite des opérations.

Au cours de la seconde guerre mondiale, en Allemagne, l'impérialisme de la stratégie sur le politique persiste et contribue d'une façon décisive à l'écroulement final de l'Etat nazi en 1945. Au sein des autres puissances, si la stratégie est définie par les hommes politiques (CHURCHILL, ROOSEVELT, STALINE...), l'opératique ressort effectivement du militaire (EISENHOWER, MONTGOMERY, DE LATTRE...). En tout état de cause, le politique reste étranger à la stratégie opérative.

Les guerres de décolonisation que la France doit mener en Indochine et en Algérie marquent un retour en force du militaire sur le politique dans la conduite et la réflexion stratégiques. Les crises politiques internes laissent le champ libre à l'initiative militaire malgré les enjeux stratégiques évidents. En Indochine, en 1950-51, le général DE LATTRE illustre parfaitement ce cumul du rôle politique et des choix stratégiques par le militaire en se voyant confier

les fonctions de haut commissaire et de commandant en chef. C'est à ce titre qu'il entreprend lui-même un voyage aux États-Unis pour y rechercher le soutien des Américains, alors qu'il s'agit là d'une démarche autant politique que stratégique.

En Algérie, de 1954 à 1960, l'incohérence des buts politiques et stratégiques poursuivis mène le militaire à définir ceux qui correspondent à ses aspirations puis à menacer le pouvoir politique. Cet épisode tend à démontrer une fois encore que la stratégie ne peut se concevoir pour elle-même et que la guerre, quelle qu'en soit la forme (« maintien de l'ordre » dans le cas présent), ne peut être que l'émanation de directives politiques.

Au Vietnam, la guerre américaine est représentative de la répartition des rôles en temps de guerre. Le politique dicte la stratégie mais reste étrangère à l'opérative. Celle-ci reste l'apanage du militaire. La césure est relativement nette et les interférences sont généralement marginales.

L'importance croissante de l'information dans la guerre en raison du développement des médias va changer profondément cet ordre des choses. A ce titre, la guerre du Vietnam représente un tournant décisif et met fin à l'autonomie de la pensée militaire stratégique voire opérative par rapport au politique.

1.3. L'ERE DE L'INFLUENCE DES MEDIAS

Les réactions provoquées dans l'opinion publique par la retransmission des images de combats et de morts ont pour conséquence de remettre en cause la légitimité de l'action entreprise par l'exécutif au nom du peuple ou de la démocratie (Vietnam, Algérie, Somalie...). L'excessive médiatisation des « horreurs » de la guerre, liée aux enjeux idéologiques nés de la guerre froide, fait prendre conscience au politique de la nécessité de s'impliquer dans la conduite des opérations. La « guerre de l'information » devient une composante essentielle de la stratégie intégrale.

Les États doivent désormais chercher la légitimité de leurs actions dans le droit international et dans le soutien de leurs populations. Mais ce n'est plus tant la guerre qui doit être juste que l'action des hommes sur le terrain. Les opinions nationales et internationales ne sont plus prêtes à sacrifier leurs enfants et l'on réclame, surtout aux États-Unis de l'après Vietnam, que les guerres soient « chirurgicales », « propres » et à « zéro mort ».

Dès lors, le politique ne peut plus limiter sa réflexion et ses directives à la seule stratégie générale. Il doit maintenant s'investir dans la stratégie opérative et parfois la tactique. Les moyens de communication le lui permettent et l'y obligent. Ainsi l'opération « Tempête du désert » est stoppée dans son avancée par le président des États-Unis après « 100 heures » d'offensive, alors même que le résultat militaire n'est que partiellement atteint. Les buts politique, diplomatique et médiatique prévalent. Ailleurs, dans des opérations de maintien, de restauration ou d'imposition de la paix, le politique « pilote » la stratégie opérative voire la tactique, parfois jusque dans les règles de comportement (ex-Yougoslavie, Somalie, Rwanda...). Sur ce sujet, le général MO-

RILLON rappelle « *qu'il appartient au politique de dire le droit et à l'armée de se mettre au service de ce droit* »³.

Désormais, le besoin de légitimité de l'emploi de la force armée, évoquée précédemment, ne peut être obtenu qu'à travers les organismes internationaux. C'est le plus souvent le cas par le biais de l'O.N.U. mais également par celui de l'O.S.C.E. et de l'U.E.O. (blocus sur le Danube, opération Alba). Or, ces instances sont éminemment politiques et les décisions qui y sont prises ne relèvent que de ce champ. Stratégie, diplomatie et opératique apparaissent ainsi très nettement comme des instruments de la continuité de la politique par des moyens gradués. La crise des relations entre les Etats-Unis et l'Irak de janvier-février 1998 illustre bien cette gradation qui va des accords politiques conclus à l'issue de l'opération « Tempête du désert », aux menaces de représailles armées en passant par les manoeuvres diplomatiques dilatoires entreprises par la France.

Si la stratégie est sortie pendant environ un siècle et demi du champ du politique, ce le fût sur des principes fondamentalement démocratiques de séparation des pouvoirs. La politique des Etats démocratiques naissant se compliquait alors que l'art militaire profitait des évolutions industrielles. Il devenait difficile d'acquérir un niveau satisfaisant d'expertise dans les deux domaines. Mais les vellétés de certains stratèges de s'approprier une partie du champ politique comme les nécessaires transparence et légitimité d'opérations menées au nom de la Nation imposent désormais au politique de dicter autant la stratégie générale que l'opératique.

Par ailleurs, le nouveau contexte stratégique laisse entrevoir l'émergence de nouvelles menaces que l'on ne peut dissocier des menaces classiques et qui, parfois, font passer celles-ci au second plan. Dès lors, la stratégie (et donc la guerre qui en est le stigmate ultime) ne peut se concevoir que sur un plan politico-militaire, c'est-à-dire interministériel et interarmées. Désormais, seul le politique apparaît capable de fédérer la « haute stratégie ».

2 . VERS UNE STRATEGIE INTEGRALE ADAPTEE AUX NOUVELLES MENACES

L'histoire nous montre que la guerre existe rarement pour elle-même. Elle n'est que l'aboutissement d'un processus politique voire diplomatique dans lequel le politique prend le pas sur le militaire au niveau stratégique et, aujourd'hui plus que jamais, au niveau opératif. Par ailleurs, le bilan de cette fin de siècle ne nous laisse pas entrevoir d'autres perspectives. Au contraire, au regard de la nature de ces menaces et de leur transversalité, il paraît évident que la « guerre » à mener doit être globale et conduite par le politique parfois jusqu'au niveau opératif.

³ conférence du général MORILLON, école supérieure de commerce de Troyes (janvier 1994)

2 . 1 BILAN DE LA FIN DU XX° SIECLE

Le bilan dressé par le gouvernement français en 1994 au travers du livre blanc sur la défense puis du rapport annexé à la loi de programmation militaire de 1996⁴, laisse entrevoir combien le politique est impliqué dans la conception stratégique des affaires militaires du pays. Ces documents présentent une photographie géostratégique du monde qui reste valable pour la plus grande partie de la planète.

Comme nous l'avons évoqué, les organisations internationales (notamment l'O.N.U.) sont désormais des gages de la légitimité des actions militaires sur le globe. Par ailleurs, les principales causes de conflits « classiques » (revendications territoriales, invasions, colonisation...) ont été proscrites par ces organisations ou sont devenues obsolètes en raison de la déchéance du bloc soviétique (lutttes idéologiques et d'influence). Dès lors, les résolutions prises deviennent plus difficilement contournables par les Etats belliqueux, au risque de se mettre au ban de la communauté internationale.

C'est la raison pour laquelle, les principales menaces « classiques » qui sont actuellement retenues⁵ par le politique sont d'ampleur limitée et excluent quasiment toute résurgence d'une menace majeure contre l'Europe occidentale. La réduction du format de l'armée française, décidée par le politique, est une conséquence de cette évaluation de la donne stratégique.

Les nouvelles menaces sont ailleurs. Qualifiées de « transverses » ou de « non militaires à caractère stratégique », ces menaces peuvent être définies comme des phénomènes non militaires et pour la plupart non étatiques, se caractérisant le plus souvent par leur transnationalité, leur déterritorialisation, leur ampleur planétaire et leur logique de réseaux. Elles peuvent avoir deux aspects : un premier cercle constitué par la trilogie terrorisme-trafics illicites-criminalité organisée et un second cercle constitué par des phénomènes de nature sociale et économique (flux migratoires incontrôlés, insécurité alimentaire...). Certains y voient un troisième aspect composé d'autres facteurs comme la montée de l'individualisme, l'exacerbation des appartenances identitaires, le sous-emploi permanent et les conflits (sociaux ou non) qui peuvent en découler.

Face à de telles menaces, susceptibles de générer des crises impliquant l'usage de la force, la stratégie retenue ne peut plus être uniquement de type militaire. Elle s'apparente à la stratégie intégrale conceptualisée par le général Poirier. Définie comme « *théorie et pratique de la manoeuvre de l'ensemble des forces de toute nature, actuelles et potentielles, résultant de l'activité natio-*

⁴ loi n° 96-589 du 2 juillet 1996 relative à la programmation militaire pour les années 1997 à 2002

⁵ Ces menaces sont décrites dans les six hypothèses d'emploi des forces :

- scénario 1 : conflit régional ne mettant pas en cause nos intérêts vitaux
- scénario 2 : conflit régional pouvant mettre en cause nos intérêts vitaux
- scénario 3 : atteinte à l'intégrité du territoire national hors métropole
- scénario 4 : mise en œuvre des accords de défense bilatéraux
- scénario 5 : opération en faveur de la paix et du droit international
- scénario 6 : résurgence d'une menace majeure contre l'Europe occidentale

nale, elle a pour but d'accomplir l'ensemble des fins définies par la politique générale »⁶

Elle ne peut donc échapper au champ du politique. « La stratégie de la guerre, autrefois gouvernée par la stratégie militaire, ce qui donnait pour un temps la prééminence aux chefs militaires, relève maintenant d'une stratégie totale menée par les chefs de gouvernements, et où la stratégie militaire ne joue plus qu'un rôle subordonné »⁷

2. 2 L'HERITAGE DE L'ORDONNANCE DE 59⁸

Bien que le contexte stratégique ait évolué, l'ordonnance de 1959 garde toute sa pertinence.

La défense militaire du pays repose essentiellement sur une stratégie de dissuasion dont l'outil le plus visible est l'arme nucléaire. Le général Poirier a conceptualisé a posteriori ce type de stratégie mais il importe de souligner que « l'instrument » a été voulu et mis en place par le politique. Par ailleurs, son emploi relève exclusivement du politique et l'armée peut être ici considérée, comme un prestataire de service, assurant son transport et, le cas échéant, sa mise en œuvre. Toute initiative militaire est exclue dans ce domaine et démontre avec force, s'il en était besoin, qu'une guerre mettant en œuvre ce type d'armement ne serait que la « continuation de la politique par d'autres moyens ».

Mais la disparition de la bipolarité des relations internationales a fait prendre conscience de la nécessité de ne pas considérer la défense sous son seul aspect militaire. Aussi voit-on émerger actuellement une volonté de développer l'esprit de l'ordonnance de 59 en abordant les problèmes de défense dans une perspective globale. Les structures actuelles de notre outil de défense tendent à le démontrer.

C'est ainsi que dans l'ensemble des ministères « civils », le rôle des hauts fonctionnaires de défense se renforce au point, comme dans le cas du ministère de l'intérieur, de lui donner le titre de « directeur de la défense et de la sécurité civiles ».

A contrario, au sein du ministère de la défense, apparaissent des contre-poids aux décisions « des états-majors ou d'experts fascinés par leur propre domaine »⁹ et insuffisamment sensibles aux enjeux collatéraux. Ces contre-poids peuvent être illustrés par la D.A.S¹⁰, organisme chargé, selon le décret du 16 juin 1992, de « procéder à toute étude, analyse, synthèse et recherche prospective dans le domaine stratégique intéressant le ministre de la défense ». Dirigée par des civils, elle est d'essence politique et est associée aux travaux de planification et de programmation conduits par le ministère. La

⁶ général POIRIER, *Stratégie théorique II*, pp.113-114

⁷ général BEAUFRE, *Stratégie pour demain*, p. 21

⁸ ordonnance n° 59-147 du 7 janvier 1959 modifiée portant organisation générale de la défense

⁹ H. COUTAU-BEGARIE, *Introduction à la stratégie* (cours du collège interarmées de défense), *Stratégie générale*-2° fascicule- p.319

¹⁰ délégation aux affaires stratégiques

stratégie générale militaire est donc étroitement contrôlée, voire dictée, par le politique.

La décision, éminemment politique, de réformer les structures et le format des armées, prise par le président de la République en 1996, est également révélatrice de la mainmise du politique sur la stratégie globale de la France. L'implication d'une telle décision n'est pas négligeable dans les orientations prises par les autres départements ministériels. De nombreux groupes interministériels coexistent actuellement pour faire coïncider la stratégie et les moyens à y consacrer aux décisions politiques de défense. De façon surprenante, on note que le militaire, à l'exception de quelques auditeurs de C.H.E.M.¹¹, du C.H.E.Ar.¹² ou des quelques « officiers satellites », est quasiment exclu de la réflexion portant sur la stratégie totale définie par le politique dans sa politique de sécurité globale.

2 . 3 NECESSITE MAIS DIFFICULTE DE DEFINIR UNE STRATEGIE INTEGRALE

A l'instar de la conception qui prévalait au début de ce siècle lorsque se côtoyaient deux stratégies (l'une maritime et l'autre terrestre) et de l'effort intellectuel qui a été fait pour les associer, il apparaît nécessaire de concevoir une stratégie intégrale qui puisse assurer la cohérence et la continuité des procédés de dissuasion et d'action face aux menaces définies précédemment.

Toutefois, « *la complexité des sociétés contemporaines fait obstacle à la réduction de la politique à la stratégie* »¹³ et le modèle reste très théorique. Le concepteur de cette stratégie intégrale reconnaissait que « *le concept de stratégie intégrale (...) est nécessaire à la cohérence d'une théorie englobante et unitaire... Mais, c'est là une notion abstraite à laquelle ne correspond aucun contenu positif : on ne voit pas, dans la généalogie, qu'un acteur politique ait pu pratiquer effectivement une stratégie intégrale unifiant les stratégies économique, culturelle et militaire* »¹⁴. Seuls les Etats-Unis pourraient être considérés comme étant parvenus à fédérer l'ensemble de ces stratégies au sein d'une politique de sécurité globale et, par voie de conséquence, de stratégie intégrale.

Néanmoins, la nouvelle donne stratégique a forcé les Européens à se doter des moyens utiles à la conception d'une politique de sécurité globale. Les répercussions au niveau stratégique n'en sont qu'à leurs balbutiements et face aux menaces actuelles, les réponses sont désormais conçues dans un cadre international (II° et III° piliers du traité de l'union européenne¹⁵, accords de Schengen, O.N.U.¹⁶, O.T.A.N.¹⁷, U.E.O.¹⁸, O.S.C.E.¹⁹). Dès lors la « guerre »

¹¹ centre des hautes études militaires

¹² centre des hautes études de l'armement

¹³ H. COUTAU-BEGARIE, Introduction à la stratégie (cours du collège interarmées de défense), Stratégie générale- 2° fascicule- p.316

¹⁴ général POIRIER, Le chantier stratégique, p.49

¹⁵ le II° pilier du T.U.E. a pour objet la politique européenne de sécurité commune (P.E.S.C.)

le III° pilier du T.U.E a pour objet la justice et les affaires intérieures (J.A.I.)

¹⁶ organisation des nations unies

¹⁷ organisation du traité de l'Atlantique nord

actuelle, et les modalités parfois très coercitives voire violentes qu'elle sous-tend, ressortent intégralement du politique. Une fois encore, cette « guerre » est la continuité de la politique par d'autres moyens.

Au niveau français, l'idée de la transversalité de la stratégie à mettre en œuvre commence à s'imposer. L'E.N.A. elle-même, creuset de nombreux hommes politiques actuels et futurs, en a pris conscience sur le plan de la réflexion politique²⁰. Des organismes tels que l'I.H.E.D.N.²¹ y réfléchissent également.

Sur le terrain, la stratégie opérative peut aussi revêtir cet aspect global. Le volet le plus visible et le plus concret est celui des actions civilo-militaires (A.C.M). Précédant, accompagnant ou succédant aux procédés purement militaires, les A.C.M. ont une vocation transverse (économie, sécurité intérieure, éducation, moyens de communication...) et entrent, sous certains aspects, dans le champ de la fonction de « prévention » de notre stratégie conventionnelle. Laissées à l'initiative de l'autorité militaire en Indochine, elles sont désormais conçues et orientées par le politique. Les Etats-Unis nous ont montré l'exemple lors du conflit du Golfe ; nous tentons de les imiter en ex-Yougoslavie.

*

* *

Pendant longtemps, les Etats ont cherché à accroître leur puissance par des conquêtes territoriales et à imposer leur souveraineté par la force armée. Au XIX^e siècle, la complexité croissante de la gestion politique des Etats-Nations et la sophistication de l'outil militaire ont fait perdre au politique la maîtrise de la guerre au profit du stratège militaire. Au XX^e siècle, face à la médiatisation des conflits et aux enjeux idéologiques qu'ils sous-tendent, un fort besoin de légitimité s'est imposé au politique, qu'il agisse au nom de son opinion nationale ou en celui de la communauté internationale.

Considérant sans doute, comme CLEMENCEAU, que « *la guerre est une chose trop sérieuse pour être confiée uniquement à des militaires* », le politique dicte désormais la stratégie générale et s'implique dans l'art opératif. Il s'immisce de plus en plus dans le détail de l'emploi des forces fixant des règles d'opérations et d'engagements qui vont parfois à l'encontre des objectifs militaires initialement fixés. La solution retenue répond aux critères de coût et d'efficacité imposés par l'économie et satisfait autant que possible les attentes de l'opinion publique et les intérêts diplomatiques et économiques de son pays.

¹⁸ union de l'Europe occidentale

¹⁹ organisation de la sécurité et de la coopération en Europe

²⁰ Politique de défense et politique de sécurité, sous la direction de M. P.HAYEZ, in La défense, de la nation à l'Europe, éditions E.N.A./documentation française

²¹ institut des hautes études de la défense nationale

Le militaire demeure l'expert qui propose les différentes solutions politico-militaires et opératives, le conseiller indispensable, et enfin le spécialiste qui continue à mener les actions tactiques autorisées par le politique.

Face au défi que représentent aujourd'hui les nouvelles menaces qui viennent s'ajouter aux menaces classiques, la « guerre » apparaît plus que jamais comme « la continuité de la politique par d'autres moyens ». Mais les acteurs qui ont à combattre ces adversaires, éventuellement par la force armée, doivent tenter de définir une réelle stratégie intégrale, c'est-à-dire transversale et donc forcément non exclusive du champ du militaire. Les forces armées ont déjà donné la preuve de leurs capacités tactiques dans ce domaine. Elles doivent pouvoir faire valoir leur expérience opérative. En revanche, en matière de stratégie générale, l'expression de CLAUSEWITZ ne peut que garder son actualité.

BIBLIOGRAPHIE

- BALENCIE Jean-Marc, La défense face aux défis des menaces non militaires de caractère stratégique (conférence à la 3^e session du C.H.E.Ar, 18/11/96)

- BARNIER Michel, Pour un « concept commun » européen de la politique étrangère et de sécurité (Le Monde du 14/02/97)

- BATTISTELLA Dario, Les conflits contemporains : état des lieux, in La France et sa défense, cahiers français n°283 (oct-déc 1997)

- BAUER Alain et RAUFER Xavier, Insécurité intérieure et défense nationale (Le Figaro du 27/11/97)

- de BRESSY Bernard, La France face aux « guerres de 4^e génération » (Le Monde du 25/05/96)

- CHARNAY Jean-Paul, Métastratégie, systèmes, formes et principes de la guerre féodale à la dissuasion nucléaire, éditions Economica - 1990

- COUTAU-BEGARIE Hervé, Introduction à la stratégie (cours du collège interarmées de défense - 1997-1998)
- DUFOUR Jean-Louis, Des guerres aux formes inusitées, in La France et sa défense, cahiers français n°283 (oct-dec 1997)
- GERE François, Les guerres du futur, in La France et sa défense, cahiers français n°283 (oct-dec 1997)
- POLITI Alessandro, Nouvelles menaces en mer, in bulletin d'études de la marine (colloque du 4/06/97)
- RAUFER Xavier, Arès ou Athéna ? nouvelles menaces, la perspective stratégique, laboratoire, MINOS-C.H.E.Ar (juin 1997)
- TRAPANS Jan Arveds, Les concepts de sécurité nationale en Europe centrale et orientale, in revue de l'O.T.A.N. (nov-dec 97)
- VALENTIN François, Regards sur la politique de défense de la France de 1958 à nos jours, fondation pour la défense nationale (1995)
- WARUFEL Bertrand, Les notions de défense et de sécurité en droit français, in revue Droit et défense n° 94/4
- ZARROUATI Marc, Conflit et complexité (Les champs de Mars n°2, éditions La documentation française)
- Défense et aspects intérieurs de la sécurité, sous la direction de BUSSIERE Robert, in La défense, de la nation à l'Europe, éditions E.N.A./documentation française
- Politique de défense et politique de sécurité, sous la direction de HAYEZ Philippe, in La défense, de la nation à l'Europe, éditions E.N.A./documentation française
- La place de la défense dans les obligations régaliennes de l'Etat : les engagements pris, les aléas de la conjoncture et leurs conséquences possibles (exposé-discussion du 28/0497 présidé par l'amiral LACOSTE), in Bulletin d'information du comité national de liaison défense-armée-nation
- Vers une défense nouvelle, numéro spécial de la Revue de la défense nationale (14/07/96)
- L'armement, revue de la délégation générale pour l'armement, N° 55 (dec.96)
- Défense et sécurité à l'horizon 2000 : nouveaux défis, nouveaux moyens, étude du groupe de réflexion et de recherche n° 12, D.G.A.-C.H.E.Ar (sept.95)
- Lettre n° 827/DEF/EMA/EMP.1 du 23/07/97 (concept d'emploi des forces)
- Livre blanc sur la défense 1994, éditions 10-18
- Loi n° 96-589 du 2 juillet 1996 relative à la programmation militaire pour les années 1997 à 2002